
280ème séance plénière

FSC Journal No 286, Point 3 de l'ordre du jour

DECISION No 4/00**ORDRE DU JOUR, MODALITES ET PROGRAMME DE TRAVAIL
DU SEMINAIRE SUR LES ARMES LEGERES ET LES ARMES DE PETIT CALIBRE**

(Vienne , 3 - 5 avril 2000)

I. OBJECTIFS DU SEMINAIRE

Le séminaire vise à identifier des domaines où le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) peut mettre au point des mesures concrètes visant à lutter contre l'accumulation déstabilisatrice et la dissémination incontrôlée des armes légères et des armes de petit calibre et examiner la contribution que l'OSCE pourrait apporter à la Conférence des Nations Unies sur les armes légères.

II. ORDRE DU JOUR INDICATIF**1. Ouverture du séminaire :**

Présentation par la Présidence (Hongrie)

Déclarations générales

2. Séances de travail :

Séance de travail 1 : Normes et principes

Séance de travail 2 : Lutte contre le trafic illicite sous toutes ses formes

Séance de travail 3 : Réduction

Séance de travail 4 : Stabilisation après un conflit

3. Clôture du séminaire :

Rapport des Rapporteurs

Observations générales

Résumé de la Présidence

III. MODALITES

1. Le séminaire se tiendra à Vienne du 3 au 5 avril 2000.

L'horaire de travail du séminaire sera le suivant : 10 heures - 13 heures et 15 heures - 18 heures.

Des services d'interprétation dans les langues officielles de l'OSCE seront assurés.

2. Le séminaire sera présidé par la Hongrie qui assure la Présidence du FCS pour le mois d'avril.

La Présidence pourra inviter les membres de la Troïka du FCS et du Centre de prévention des conflits (CPC) à lui apporter leur concours, selon les besoins.

3. Chaque séance de travail sera dirigée par un modérateur désigné qui fera en sorte que le temps disponible pour examiner les différents points de l'ordre du jour soit utilisé de manière optimale. Chaque modérateur sera secondé par un rapporteur.

4. Les Etats participants qui souhaitent désigner des personnes prêtes à assumer la fonction de modérateur ou de rapporteur devront présenter à la Présidence du FCS, le 10 mars 2000 au plus tard, les noms des candidats, en indiquant les séances auxquelles ils donneraient la préférence.

5. La Présidence du séminaire, après consultation des modérateurs, pourra inviter des orateurs à prononcer un discours liminaire, le cas échéant.

6. Le coordonnateur du Groupe de travail B distribuera d'ici le 13 mars 2000 une liste des questions à examiner en vue d'orienter les délibérations et de couvrir intégralement tous les points à l'ordre du jour.

7. Il n'y aura pas de déclaration officielle au cours des séances de travail.

8. Durant la séance de clôture du séminaire, chaque rapporteur présentera, après consultation appropriée avec la Présidence, un rapport sur les questions abordées au cours des séances de travail respectives.

9. Sur la base de ces rapports, la Présidence présentera son résumé au séminaire. Le résumé de la Présidence sur les travaux du séminaire sera porté à l'attention du FCS.

10. Dans les deux semaines suivant la clôture du séminaire, le CPC fournira une récapitulation écrite des suggestions qui auront été faites au cours du séminaire. Parallèlement, le coordonnateur du Groupe de travail B engagera la discussion dans le cadre du Groupe de travail sur la suite des travaux.

11. Après des consultations appropriées avec les Etats participants, la Présidence du FCS invitera les organisations internationales compétentes à participer au séminaire.

12. La Présidence du FCS pourra inviter des organisations non gouvernementales (ONG) ayant une expérience dans ce domaine à assister et à participer aux séances d'ouverture et de clôture. Les séances de travail seront réservées aux délégations et aux organisations internationales. Les Etats participants sont encouragés à indiquer à la Présidence du FCS les noms d'ONG compétentes.

13. Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) sont invités à assister au séminaire et à y présenter, en séance plénière et aux séances de travail appropriées, compte tenu des dispositions pertinentes de l'Acte final et d'autres documents de l'OSCE, leurs contributions relatives à la réalisation des objectifs concernant la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne de même que la coopération et le resserrement des liens avec l'OSCE, énoncés dans lesdits documents.

Le Japon sera invité à présenter ses contributions en séance plénière et dans les séances de travail appropriées, conformément aux dispositions pertinentes du Document de Helsinki 1992.

La République de Corée sera invitée à observer le déroulement des travaux de la plénière et des séances de travail appropriées du séminaire et à présenter ses contributions en plénière.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Horaire : 10 heures - 13 heures
15 heures - 18 heures

	Lundi 3 avril 2000	Mardi 4 avril 2000	Mercredi 5 avril 2000
Matin	Ouverture (Point 1)	WS (Point 2)	WS (Point 2)
Après-midi	WS (Point 2)	WS (Point 2)	Clôture (Point 3)

WS = Séance de travail